

[Texte]

• 1635

Mr. Kingsland: Oh, all right. One change was because of the sale of the original company—not the original company. It was a sale of assets to a division of Southam Press. This meant that I again had to change the name of the company. That was the reason for changing it from Age Publications Limited to Pyramid Publications Limited. Later on I was not publishing anything and Pyramid Publications was not descriptive. I was then in the training field and the word “communications” seemed to be appropriate.

Pardon, si je parle en anglais.

Mr. Prud'homme: Oh, no. Go on. It is very clear to me.

M. Kingsland: Mon français est très limité.

Mr. Prud'homme: That is all right. Go on in English. Here we use both and there is no problem whatsoever. The first one who ever raises such a problem will have to face us. So use the one of your choice.

M. Kingsland: Merci.

Mr. Prud'homme: So, What is the nature of the business today? I go back to the bill and I see *Sanitary Age Limited*. That is another thing that rings various bells in my mind.

Mr. Kingsland: That was the original publication that was published in both English and . . .

Mr. Prud'homme: You mean a sane book published . . .

Mr. Kingsland: No, it was a plumbing magazine and in those days . . .

Mr. Prud'homme: I see.

Mr. Kingsland: And . . . we had a French publication as well called *Plomberie Chauffage. Sanitary Age*—that is when plumbing really started to come into its own, as it were.

Mr. Prud'homme: Yes, but, what is the nature of the company today?

Mr. Kingsland: The company today, its principal assets are parcels of land primarily in the vacation area of Muskoka-Parry Sound.

Mr. Prud'homme: Parcels of land.

Mr. Kingsland: Lots, parcels.

Mr. Prud'homme: Okay. Now my last two questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Go ahead, Mr. Prud'homme.

Mr. Prud'homme: For two consecutive years the company failed to file with the department the annual summary required. What brought that failure, first? And second, a notice to that effect was published stating that the company would be dissolved unless within a year they did something, which obviously was not done. Could you, just for my satisfaction before I vote for the bill, tell fairly rapidly why these two years' failure and why, after having been told to . . .

[Traduction]

M. Kingsland: Le premier changement était simplement dû à la vente de la compagnie. Une partie de l'actif a été vendue à une division de Southam Press. Le nom de la compagnie devait être changé. C'est ainsi que Age Publications Limited est devenue Pyramid Publications Limited. Plus tard, comme il se trouvait que Pyramid Publications ne publiait plus rien, le nom n'a plus convenu. Son domaine était celui de la formation et le terme de «Communications» convenait mieux.

Excuse me if I proceed in English.

M. Prud'homme: Je vous en prie. Je vous comprends très bien.

Mr. Kingsland: My use of French is limited.

M. Prud'homme: Ne craignez rien. Poursuivez en anglais. Nous utilisons toujours les deux langues ici et nous n'avons pas de mal à nous comprendre. Le premier qui osera faire des manières à ce sujet aura affaire à nous. Vous pouvez utiliser la langue de votre choix.

Mr. Kingsland: Thank you.

M. Prud'homme: De quelle nature est l'activité de la compagnie aujourd'hui? Je reviens au projet de loi et je vois qu'il y est fait mention de *Sanitary Age Limited*. C'est une autre appellation qui a d'étranges connotations.

M. Kingsland: C'est la revue qui était publiée à l'époque en anglais et . . .

M. Prud'homme: C'était une revue décente . . .

M. Kingsland: Il s'agissait d'une revue spécialisée en plomberie . . .

M. Prud'homme: Je vois.

M. Kingsland: . . . qui avait une version française sous le nom de *Plomberie et chauffage. Sanitary Age* c'était pour marquer l'époque où la plomberie avait commencé à prendre son essor.

M. Prud'homme: Que fait la compagnie maintenant?

M. Kingsland: La compagnie a maintenant comme actif principal des terrains situés pour la plupart dans la région de villégiature Muskoka-Parry Sound.

M. Prud'homme: Des terrains.

M. Kingsland: Oui.

M. Prud'homme: Très bien. Mes deux dernières questions, maintenant, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Prud'homme.

M. Prud'homme: Deux années d'affilées, la compagnie a négligé de produire une déclaration auprès du ministère indiquant l'état de ses revenus et dépenses. Pourquoi? Il y a eu ensuite un avis indiquant que la compagnie serait dissoute si elle ne produisait pas une déclaration dans un délai d'un an. Avant que je prenne ma décision au sujet du projet de loi, pour ma propre gouverne, pouvez-vous me dire brièvement pourquoi des déclarations n'ont pas été produites pour ces deux ans et pourquoi, après avoir été avisé . . .